

7Rcom

Société par actions simplifiée

Capital social 1000 €

Siège social : 24 Avenue Antoine Laurent Lavoisier - 64140 LONS

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE DU 14/10/2024

Le 14/10/2024 à 17 heures 45, les soussignés :

Monsieur Serge François Vincent LANTERNIER, de nationalité française, né le 30 avril 1968 à PAU, demeurant 5, Rue Alienior d'Aquitaine - 64510 BORDES,

Madame Carine Corine Marie-Rose GUILLOUX, de nationalité française, née le 25 octobre 1978 à PAU, demeurant 5, Rue Alienior d'Aquitaine - 64510 BORDES,

À l'issue de la signature des statuts de la société par actions simplifiée, 7Rcom, société au capital de 1000 €, se sont réunis pour statuer sur la désignation des organes de direction et les pouvoirs pour réaliser les formalités.

Ils ont pris les résolutions suivantes :

I – Nomination du président

La collectivité des associés décide de désigner en qualité de président de la Société pour une durée indéterminée **Monsieur Serge François Vincent LANTERNIER**, de nationalité française, né le 30 avril 1968 à PAU, demeurant 5, Rue Alienior d'Aquitaine - 64510 BORDES.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Monsieur Serge François Vincent LANTERNIER, de nationalité française, né le 30 avril 1968 à PAU, demeurant 5, Rue Alienior d'Aquitaine - 64510 BORDES, déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être confiées, et affirme n'être frappé d'aucune incapacité, interdiction ou déchéance susceptible de l'empêcher d'exercer ce mandat.

II – Pouvoirs du président

Le président exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et réglementaires et dans les conditions prévues au titre des statuts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

III – Rémunération du président

La rémunération du président sera fixée ultérieurement.

En outre, il aura droit au remboursement de ses frais de représentation et de déplacement, sur justificatifs.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

IV – Désignation d'un directeur général

La collectivité des associés décide de désigner en qualité de directeur général de la Société pour une durée indéterminée **Madame Carine Corine Marie-Rose GUILLOUX**, de nationalité française, née le 25 octobre 1978 à PAU, demeurant 5, Rue Alienor d'Aquitaine - 64510 BORDES.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Madame Carine Corine Marie-Rose GUILLOUX, de nationalité française, née le 25 octobre 1978 à PAU, demeurant 5, Rue Alienor d'Aquitaine - 64510 BORDES, déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être confiées, et affirme n'être frappé d'aucune incapacité, interdiction ou déchéance susceptible de l'empêcher d'exercer ce mandat.

V – Pouvoirs du directeur général

Le directeur général exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et réglementaires et dans les conditions prévues au titre des statuts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

VI – Rémunération du président

La rémunération du directeur général sera fixée ultérieurement.

En outre, il aura droit au remboursement de ses frais de représentation et de déplacement, sur justificatifs.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

VII - Pouvoirs

A l'unanimité, la collectivité des associés donne pouvoir au porteur des présentes pour réaliser toutes formalités qu'imposeraient leur contenu.

Ainsi fait et dressé le présent procès-verbal signé par les associés fondateurs.

Carine GUILLOUX



Serge LANTERNIER

